

MACERIADO



Pour les jeunes
de 11 ans ou rentrés en 6ème
à 18 ans atteint





Règles de vie

Dès son entrée au local, le jeune prend connaissance de ces règles et s'engage à les respecter.

- La consommation d'alcool et de produits illicites est prohibée
- Le tabac est interdit sur les temps d'activités et dans l'enceinte du local
- Le respect, la tolérance et la politesse sont les bases non négligeables du MACERIADO

Le non respect de ces règles pourra faire l'objet de sanctions.



Contact:

02 99 69 31 75

animateurs@lameziere.fr

Page Facebook : Le Maceriado



Qu'est-ce qu'on peut faire au MACERIADO ?

Se poser, discuter, jouer au billard, au baby foot, faire un atelier cuisine ou manuel, un jeux de société, du sport en extérieur ou en salle, mener des projets, organiser/participer à des sorties/soirées/camps ...

L'équipe d'animation est présente pour accompagner les jeunes à la réalisation de leurs envies/projets. Elle encadre et propose des activités/projets d'animation.

Goûter : un fruit, un biscuit, un produit laitier => **0,50€**

Quand est-il ouvert ?



Ouverture	Période scolaire	Période de vacance
Lundi	Fermé	13h30 - 18h
Mardi	Fermé	13h30 - 22h
Mercredi	13h30 - 18h	13h30 - 18h
Jeudi	Fermé	13h30 - 18h
Vendredi	17h30 - 20h 20h - 22h une fois par mois	13h30 - 18h

Au MACERIADO :

Comment s'inscrit-on ?

Rendre aux animateurs la fiche d'inscription/sanitaire remplie par les parents (elle se trouve au MACERIADO) et la cotisation.

Aux sorties, soirées, camps :

Les inscriptions se font auprès des animateurs, dans la limite des places disponibles. Le règlement doit être réalisé au plus vite, car seul ce dernier valide l'inscription.

Et comment ça se passe pendant les vacances ?

Un programme est élaboré avec les jeunes par rapport à leurs envies, projets. Dans la semaine, une sortie à la demi journée (à la journée si nécessaire) et une soirée sont organisées. Des ouvertures en matinée sont possibles selon les projets d'animation. Du covoiturage avec les familles est souhaité pour les sorties à proximité.

Quel est le tarif de l'adhésion ?

	Prix à l'année	Prix à partir de Septembre
Macériens	15,00 €	7,50 €
Non macériens	20,00 €	10,00 €



Quels sont les tarifs sorties selon le quotient familial ?

Tranches quotient familial	% de participation de la commune
de 0 à 529,99	50%
de 530 à 599,9	40%
de 600 à 1042,99	30%
de 1043 à 1499,99	25%
de 1500 à 1999,99	20%
+ 2000 ou non communiqué	10%
Hors commune	0%

Quels sont les modalités de paiement ?

Il est possible de régler par chèque (à l'ordre du Trésor public), en espèces.